

CM 3555/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 juillet 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions,
proposé par le Royaume des Pays-Bas

E 11358



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 26 juillet 2016

CM 3555/16

**CDR
PROCED**

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE SIMPLIFIÉE

Correspondant: nominations@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9655 / +32.2-281.8416

Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume des Pays-Bas

Le 20 juillet 2016, le Coreper a suggéré au Conseil d'adopter, par procédure écrite simplifiée, conformément à l'article 12, paragraphe 2, point b), du règlement intérieur, la décision portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume des Pays-Bas, dont le texte figure dans le document 11271/16 CDR 79.

Veillez adresser vos éventuelles observations par courrier électronique à l'adresse suivante: **nominations@consilium.europa.eu**, pour le **jeudi 28 juillet 2016 à 16 heures** au plus tard.

Si aucune observation n'est formulée dans le délai précité, la décision de nomination sera réputée adoptée.